



# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : OUT Pro Wash  
Synonymes : Détergent éliminateur d'odeurs

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Détersif pour vêtement de sport

#### 1.3. Fournisseur

Iron Out dba Summit Brands  
6714 Pointe Inverness Way, Suite 200  
Fort Wayne, IN 46804-7935  
US

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA/US)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Non classé

Provoque une irritation cutanée

Provoque des lésions oculaires graves

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS CA)

: Provoque une irritation cutanée  
Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA)

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).  
Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Alcohols, C9-11, ethoxylated	n° CAS: 68439-46-3	1 - 5
Hydrogen peroxide	n° CAS: 7722-84-1	1 - 5
Benzenesulfonic acid, hexadecyl(sulfophenoxy)-, disodium salt	n° CAS: 65143-89-7	5 - 10
Alcohols, C12-13, ethoxylated	n° CAS: 66455-14-9	1 - 5
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-undecyl-.omega.-hydroxy-	n° CAS: 34398-01-1	1 - 5
Acide citrique	n° CAS: 77-92-9	1 - 5

Remarques

: Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.  
CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié d'avril 2018.  
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: En fonction des matières environnantes.
--------------------------------	---

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.
------------------------------------	--

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
-------------------	---

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la production de poussières.
Autres informations	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Évitez de respirer dust/fume/gas/mist/vapours/spray. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1,4 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
VEMP	1 ppm
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	Eye, URT, & skin irr
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT LMPT	1 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1 ppm
LEMT STEL	2 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	1,5 mg/m <sup>3</sup>
	1 ppm
LEMT STEL	2,8 mg/m <sup>3</sup>
	2 ppm
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	1 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
Référence réglementaire	ACGIH 2024

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL TWA	1,4 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
<b>USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH	75 ppm
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL TWA	1,4 mg/m <sup>3</sup> 1 ppm

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de protection obligatoire
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Bleu(e)
Odeur	: Air de la montagne
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3,5 – 4
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,028
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
DL50 orale rat	1518 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	9200 mg/kg (Source: EU_RAR)
CL50 Inhalation - Rat	2000 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 4 h Source: EU_RAR)
ATE CA (oral)	1518 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	9200 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	2 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	2 mg/l/4h

Benzenesulfonic acid, hexadecyl(sulfophenoxy)-, disodium salt (65143-89-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

<b>Benzenesulfonic acid, hexadecyl(sulfophenoxy)-, disodium salt (65143-89-7)</b>	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)

<b>Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)</b>	
DL50 orale rat	1400 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 1,6 mg/l/4h Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 1,6 (≥) mg/l/4h Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CA (oral)	1400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h

<b>Alcohols, C12-13, ethoxylated (66455-14-9)</b>	
DL50 orale rat	> 10 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	3300 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CA (Cutané)	3300 mg/kg de poids corporel

<b>Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-undecyl-.omega.-hydroxy- (34398-01-1)</b>	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

<b>Acide citrique (77-92-9)</b>	
DL50 orale rat	3 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: EU_CLH)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

<b>Acide citrique (77-92-9)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé.

<b>Benzenesulfonic acid, hexadecyl(sulfophenoxy)-, disodium salt (65143-89-7)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	25 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

<b>Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

<b>Alcohols, C12-13, ethoxylated (66455-14-9)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration : Non classé  
Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.  
Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.  
Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
CL50 - Poissons [1]	16,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas Source: IUCLID)
CL50 - Poissons [2]	18 – 56 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	18 – 32 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

<b>Benzenesulfonic acid, hexadecyl(sulfophenoxy)-, disodium salt (65143-89-7)</b>	
CL50 - Poissons [1]	0,42 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	13,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

<b>Benzenesulfonic acid, hexadecyl(sulfophenoxy)-, disodium salt (65143-89-7)</b>	
NOEC (chronique)	0,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

<b>Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)</b>	
CL50 - Poissons [1]	5 – 7 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2,5 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	1,4 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

<b>Alcohols, C12-13, ethoxylated (66455-14-9)</b>	
CL50 - Poissons [1]	0,96 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0,46 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	0,22 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

<b>Acide citrique (77-92-9)</b>	
CL50 - Poissons [1]	1516 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus Source: OECD_SIDS)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

<b>Acide citrique (77-92-9)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,72 (at 20 °C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Information générale: TMD : Exemption relative aux polluants marins. 1.45.1. : La partie 3, Documentation, et la partie 4, Marques de sécurité concernant les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas aux matières qui sont classées comme polluants marins conformément à l'article 2.43 de la partie 2, Classification, si elles sont transportées uniquement par voie terrestre par véhicule routier ou par véhicule ferroviaire. Toutefois, les matières peuvent être identifiées comme des polluants marins sur un document d'expédition et les marques de danger des marchandises dangereuses requises peuvent être apposées lorsqu'elles sont transportées par véhicule routier ou ferroviaire. (DORS/2008-34, a. 23);

DOT: CFR 171.4: (1) Sauf lorsque tout ou partie du transport se fait par bateau, les exigences de ce sous-marin spécifique aux polluants marins ne s'appliquent pas aux emballages non en vrac transportés par véhicule à moteur, wagon ou avion. (2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides ne sont soumis à aucune autre exigence du présent sous-chapitre, à condition que les emballages répondent aux exigences générales des §§173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas des polluants marins qui respectent également les critères d'inclusion dans une autre catégorie de danger, toutes les dispositions du présent sous-domaine pertinentes à tout danger supplémentaire continuent de s'appliquer.

TDG	DOT
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**TDG**  
Non réglementé

**DOT**  
Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL, à l'exception de:

#### Aldéhyde acétique (75-07-0)

Substance toxique (LCPE – Annexe 1)	Oui
-------------------------------------	-----

# OUT Pro Wash

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 07.0

Oxyde d'éthylène (75-21-8)	
Substance toxique (LCPE – Annexe 1)	Oui

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA) sauf:		
D15045 Chromatint Blue 1418	n° CAS Proprietary	< 0,1%

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.		
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	n° CAS 1222-05-5	< 0,1%

 <b>ATTENTION:</b>	Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Ethylene oxide, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a> .
---	---

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08-30-2024  
Date de révision : 08-30-2024

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document. Révision du livre rouge #4, 12/4/16.

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. ([www.delltech.com](http://www.delltech.com)) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.